



Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement 622-2022.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2022, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant, savoir :

Projet de règlement numéro 622-2022

Règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 324 et ayant pour effet d'autoriser l'usage de commerces mobiles de restauration sur l'ensemble du territoire de la Municipalité,

L'assemblée publique de consultation se tiendra le 5 avril prochain suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 622-2022.

Le projet de règlement 622-2022 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 9^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-deux.

**Marie-Pier Aubuchon
Directrice générale et
Greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de Berthier, certifie avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 8 mars entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat 8 mars 2022.

**Marie-Pier Aubuchon
Directrice générale et
Greffière-trésorière**